

AVIS

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2-2021

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le **règlement numéro 2-2021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Rc18 l'usage Habitation unifamiliale dans un Bâtiment isolé et afin de diminuer la marge de recul arrière pour cet usage dans cette zone;**
- QUE le règlement numéro 2-2021 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 14 avril 2021;
- QUE le règlement numéro 2-2021 est entré en vigueur le 15 avril 2021, suite à la délivrance du certificat de conformité par M. Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 26 avril 2021.

Danielle Caron, OMA
Greffière